

**BILAN DES COMMISSIONS D'INSCRIPTION**

**SUR LES LISTES D'APTITUDE**

Après 2018 qui avait enregistré un nombre important de demandes de renouvellement d'inscription, en 2019, la volumétrie des dossiers est revenue à un niveau nettement plus bas avec 191 demandes.

L'année 2019 a également été consacrée à la mise en œuvre des nouvelles grilles d'évaluation issues de LEADDERS, le nouveau référentiel des attendus de la fonction d'Agent de direction de la Sécurité sociale qui avait été défini en 2018.

La commission de la liste d'aptitude, après 5 ans de fonctionnement, a été prorogée d'un an à compter du 7 mai 2019 conformément à l'article 14 de l'arrêté du 31 juillet 2013 sur la liste d'aptitude.

## LES INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE SONT LISTES DANS TROIS ARRETES DISTINCTS :

- **Les diplômés de l'EN3S** sont inscrits automatiquement pour une durée de 6 ans sur la classe **L3** le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'obtention du diplôme. L'Ecole transmet chaque année en juillet la liste des diplômés pour publication au Journal Officiel. De ce fait, ils sont comptabilisés dans le rapport de l'année suivante.
- **Les diplômés CapDirigeants** sont inscrits automatiquement sur la classe **L3** le 1<sup>er</sup> janvier suivant l'année d'obtention du diplôme. Ces candidats sont comptabilisés dans le rapport au titre de leur demande en année N et seront inscrits pour une durée de 6 ans à l'issue de leur formation, et sous réserve de l'obtention de leur diplôme, le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+2. L'école transmet chaque année en décembre le projet d'arrêté listant les diplômés pour publication au Journal Officiel.
- **Les autres demandes d'inscription** sur la liste d'aptitude sont gérées par l'Ucanss et figurent dans l'arrêté publié en fin d'année listant les inscrits pour 6 ans en classes L1, L2 et L3 (pour les cas de figure qui ne sont pas pré-cités).

# Les faits marquants en 2019

## 1. L'ENRICHISSEMENT DE LA DOCTRINE DE LA COMMISSION

La commission a procédé à l'actualisation de ses éléments de doctrine afin de tenir compte tant des décisions en matière d'instruction de la recevabilité administrative que des décisions relatives aux propositions d'inscription des candidats.

L'examen des dossiers en 2019 a permis de préciser le point de doctrine relatif à l'évaluation employeur en cas de mobilité dans l'année de la demande.

Ainsi, pour toute mobilité à partir du 1er mars de l'année du dépôt de la demande d'inscription, l'ancien employeur évalue le candidat avec un complément d'avis du nouvel employeur.

Pour toute mobilité entre le 1er janvier et fin février de l'année du dépôt de la demande ce sera donc le nouvel employeur qui sera chargé de l'évaluation avec un avis complémentaire de l'ancien employeur.

# Les faits marquants en 2019

## 2. LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU REFERENTIEL D'EVALUATION

Suite à la construction de LEADDERS, le nouveau référentiel des attendus de la fonction d'Agent de direction de la Sécurité sociale en 2018, un groupe de travail réunissant les caisses nationales, l'EN3S, la MNC et le cabinet Sénanque a été constitué en 2019 pour élaborer les nouvelles grilles d'évaluation.

# Les faits marquants en 2019

## 3. LA NOMINATION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'arrêté du 7 mai 2019 a prorogé d'un an les membres de la commission chargée d'arrêter la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale.

L'arrêté du 6 novembre 2019 a nommé Jean-Louis Rey en qualité de président de la commission liste d'aptitude en remplacement de Jean-Marie Palach, pour la durée restant à courir de l'arrêté de prorogation du 7 mai 2019.

## LES ÉVALUATEURS

Classe	Profil Candidat	Demande d'inscription Dans la classe	Demande de réinscription
L3	Cadres anciens élèves de l'EN3S		Employeur et MNC
	Cadres non diplômés de l'EN3S, ni certifiés Cescaf ou ADCI (Cycle ADD Centre informatique) et répondant aux conditions de recevabilité L3	En3S - épreuves de test en entrée + certification CapDirigeants en sortie	
	ADD ni diplômés EN3S, ni certifiés Cesdir, Cescaf ou ADCI	En3S - épreuves de test en entrée + certification CapDirigeants en sortie	
	Cadres ou Add non diplômés de l'EN3s, certifiés Cescaf ou ADCI	Accès CapDirigeants sans tests d'entrée / certification CapDirigeants en sortie par l'EN3S	
	Cadres certifiés CapDirigeants		Employeur et MNC
	Agents publics	Autorité hiérarchique compétente et IGAS	

Classe	Profil Candidat	Demande en vue d'une 1 <sup>ère</sup> inscription dans la classe	Demande de réinscription
L2	ADD	Employeur, MNC et Centre d'évaluation	
	Agents publics	Autorité hiérarchique, IGAS et le Centre d'évaluation	

L1	ADD	Caisse nationale, MNC et le Centre d'évaluation	
	Agents publics	Autorité hiérarchique, IGAS et le Centre d'évaluation	

### Répartition des candidatures à une inscription sur la Liste d'aptitude : zoom sur la recevabilité

	Candidatures (1)		Recevables*	Désistements (2)	Hors conditions (3)	Sans objet (4)	Taux d'irrecevabilité (3)/(1-2-4)**
	Nombre	Répartition					
Classe L1	16	8%	10	1	5	0	33%
Classe L2	74	39%	64	2	7	1	10%
Classe L3	101	53%	82	11	4	4	5%
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>100%</b>	<b>156</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>9%</b>

\* y compris inscrits de droit et recevables CapDirigeants pour la classe L3

\*\* Formule changée cette année. Précédemment, c'était :  $(3+4)/(1)$

La procédure de traitement des candidatures varie en fonction des caractéristiques du demandeur et de la classe demandée. Il faut ainsi distinguer les candidatures :

- donnant lieu à une inscription de droit lors de la première demande d'inscription (en classe L1 pour les relevants de la classe D1 au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en classe L3 pour les titulaires de l'EN3S avant la 52<sup>e</sup> promotion et n'occupant pas un emploi d'agent de direction) ;
- soumises à une décision de la commission d'inscription ;
- conditionnées par la réussite à la formation CapDirigeants.

### Candidats à une inscription sur la liste d'aptitude : analyse selon le genre et l'âge

Campagne 2020	Nombre de candidats	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1	13	7,3%	48,0	58,3%
Classe L2	70	39,5%	49,1	34,3%
Classe L3	94	53,1%	46,9	54,3%
Total	177	100,0%	47,8	46,6%

#### Sur le critère de l'âge sur 3 ans :

On constate en 2017, un âge moyen de 46 ans. En 2018, année comptant un nombre important de demandes de renouvellement en L1 et L2, l'âge moyen est plus élevé et dépasse 48 ans. En 2019, qui est une année sans particularité, l'âge moyen baisse légèrement.

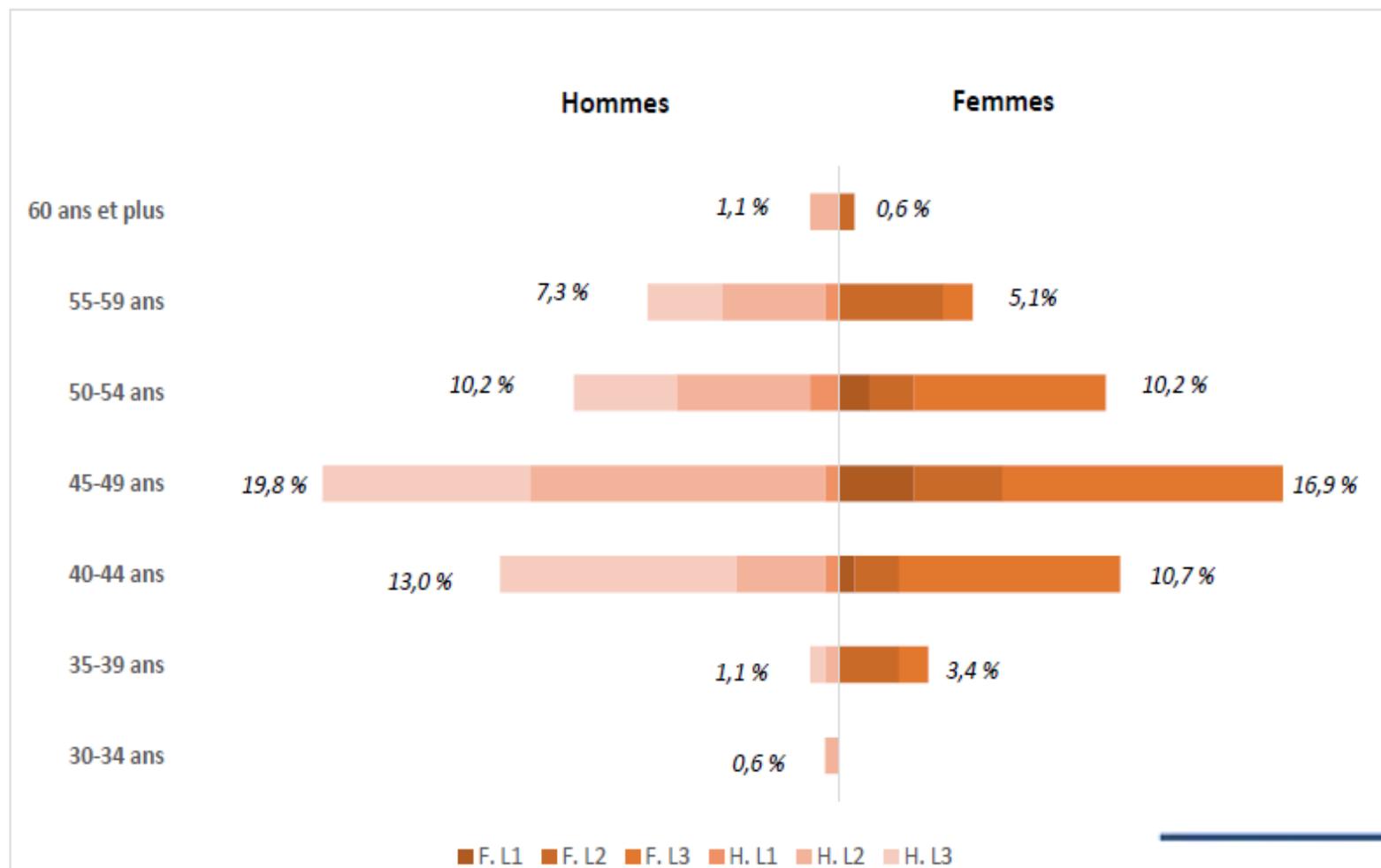
#### Sur le critère du genre sur 3 ans :

On constate en 2017, une proportion importante de candidates à 58%, avec une plus forte représentation en L3. En 2018, la part des femmes diminue significativement du fait du fort taux de renouvellement pour représenter 50% des demandes. Cette baisse est plus forte pour les candidats en L3 et L1. En 2019, la part des candidates diminue encore pour se situer à **46,6%** avec une atypie sur les classes. En effet, la proportion sur L2 est faible, mais elle est la plus élevée sur L1 à plus de 58%.

*Candidats à une inscription sur la Liste d'aptitude : zoom sur la recevabilité et le process  
CapDirigeants*

Classe	Inscrits de droit	COMMISSION			CapDIR		Total
		Recevables	Irrecevables	Désistements	Recevables	Désistements	
Classe L1	1	9	2	1			13
Classe L2		62	6	2			70
Classe L3	1	2	3		77	11	94
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>73</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>177</b>

## L'AGE DES CANDIDATS



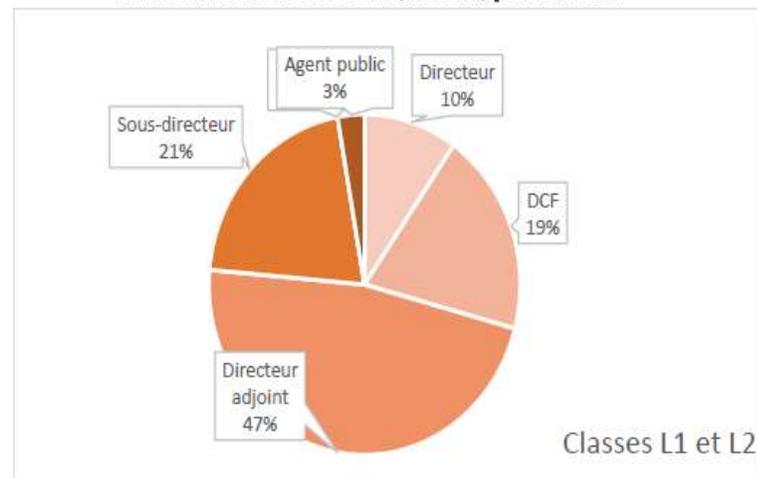
**Candidats recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude  
par fonction (hors désistements)**

	Classe L1	Classe L2	Classe L3	Nombre de candidats	Âge moyen	Proportion de femmes
Directeur	7	0	0	7	48,1	57,1%
DCF	0	14	0	14	49,1	21,4%
Directeur adjoint	1	33	0	34	48,3	38,2%
Sous-directeur	0	15	3	18	50,6	38,9%
Non ADD	0	0	75	75	46,4	57,3%
Agent public	2	0	2	4	44,3	25,0%
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>80</b>	<b>152</b>	<b>47,6</b>	<b>46,7%</b>

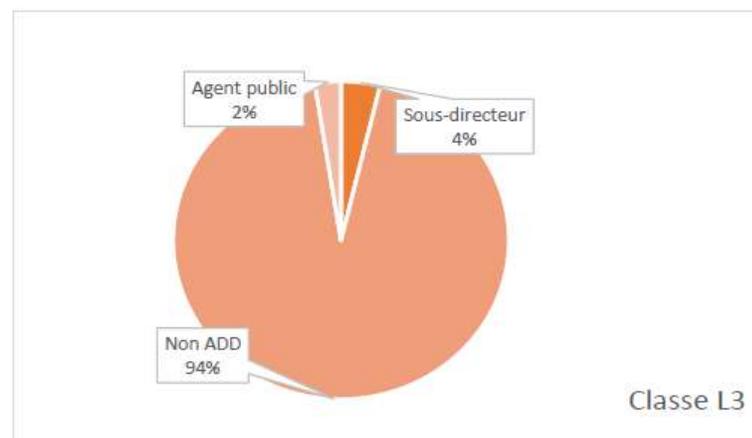
En 2019, la proportion de candidats Capdir déclarés recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude est presque deux fois plus élevée qu'en 2018 ; cette part s'élève à 51% en 2019. A contrario, la part des directeurs déclarés recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude est deux fois moins élevée en 2019 qu'en 2018. Ainsi, en 2019, les candidats occupant une fonction de directeur représentent moins de 5% des candidats recevables contre 10% en 2018.

En 2019, la proportion de femmes parmi les directeurs déclarés recevables pour une inscription en classe L1 est presque deux fois plus élevée qu'en 2018 (soit 31% en 2018 contre 57% en 2019). Pour les autres fonctions, la part des femmes parmi les candidats recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude est globalement plus faible qu'en 2018. Cette baisse de représentation des femmes parmi les candidats recevables est plus marquée pour les Directeurs comptables et financiers. En effet, entre 2018 et 2019, pour cette catégorie d'emploi, la part de femmes déclarées recevables pour une inscription a chuté de 35 points.

**Candidats recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude  
sur les classes de directeur (L1 et L2) par fonction**



**Candidats recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude en L3 par fonction**



**Candidats recevables pour une inscription sur la liste d'aptitude  
par branche et par régime (hors désistements)**

Campagne 2020	Classe L1	Classe L2	Classe L3	Nombre de candidats	Âge moyen	Proportion de femmes
Branche Maladie	3	18	27	48	48	45,8%
Branche Famille	2	15	16	33	47,1	48,5%
Branche Recouvrement	0	14	11	25	48,1	44,0%
Branche Retraite	1	4	8	13	49,4	38,5%
Divers RG*	0	4	5	9	47,7	55,6%
<b>Régime général</b>	<b>6</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	<b>128</b>	<b>47,9</b>	<b>46,1%</b>
<b>Régime agricole</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>52</b>	<b>0,0%</b>
SSTI	1	1	4	6	47,5	83,3%
ARS	0	1	3	4	40,3	50,0%
Autres régimes	2	3	3	8	47,4	50,0%
Autres**	1	0	3	4	43,3	25,0%
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>80</b>	<b>152</b>	<b>47,6</b>	<b>46,7%</b>

\* CGSS, CCSS, CSS, Ucanss

\*\* candidats issus de la fonction publique ou hors institution

## CARACTERISTIQUES DES CANDIDATS AU DISPOSITIF CAPDIRIGEANTS

Campagne 2020		Nombre de candidats	Âge moyen	Proportion de femmes	Nombre moyen d'années dans l'Institution
ADD	Candidats	3	50	66,7%	24
	Admis	1	48	100,0%	24
Cadres	Candidats	74	46,4	56,8%	18,6
	Admis	17	44,5	47,1%	16,7
Total	Candidats	77	46,6	57,1%	18,9
	Admis*	18	44,7	50,0%	17,1

\* Les admis sont les personnes admises à suivre la formation

Le taux de sélectivité du dispositif CapDirigeants est de 33 % pour les agents de direction et de 23 % pour les cadres.

Les femmes représentent la moitié des admis au dispositif CapDirigeants (sur un total de 18 admis).

### Les nouveaux inscrits en 2019

Classe	Inscription sur demande			Nombre d'inscrits	Répartitions des inscrits	Âge moyen	Proportion des femmes
	De plein droit	Soumission à la commission	CapDIR*				
Classe L1	1	6		7	8%	47,4	71,4%
Classe L2		51		51	58%	48,9	37,3%
Classe L3	1	4	25	30	34%	46,3	56,7%
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>61</b>	<b>25</b>	<b>88</b>	<b>100%</b>	<b>47,9</b>	<b>46,6%</b>

\* il s'agit des candidats ayant fait leur demande lors de la campagne précédente, c'est-à-dire en 2018

Les femmes comptent pour presque la moitié des nouveaux inscrits, elles représentent 57% des inscrits en classe L3 et 71% des inscrits en classe L1. Cette féminisation des inscriptions laisse entrevoir à moyen terme une plus grande représentation des femmes aux postes de pleine direction.

### Les inscrits depuis 2015

Classe	Inscrits avant 2020	Inscrits en 2020 (dont renouvellements)	Nombre total d'inscrits	Répartition des inscrits	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1	107	7	114	10%	54,9	35,1%
Classe L2	226	51	277	24%	49,6	49,8%
Classe L3	751	30	781	67%	41,0	59,8%
<b>Total</b>	<b>1084</b>	<b>88</b>	<b>1172</b>	<b>100%</b>	<b>44,3</b>	<b>55,0%</b>

Sur 1172 personnes inscrites sur la liste d'aptitude 2020, 1084 le sont au titre de la période couvrant 2015 à 2019. Le nombre total d'inscrits a augmenté de 12,4 % entre 2019 et 2020.

Le pourcentage de femmes dans les inscriptions se maintient depuis 4 ans à un taux moyen oscillant entre 53 et 56%.

La part des inscrits aux classes L1, L2 et L3 sur la liste d'aptitude 2020 est sensiblement la même qu'en 2019.

## QUELS SONT LES VIVIERS ?

Le vivier d'une classe d'emploi s'entend comme le regroupement des personnes inscrites et des personnes agréées sur un poste pouvant postuler aux emplois qui relèvent de la classe visée.

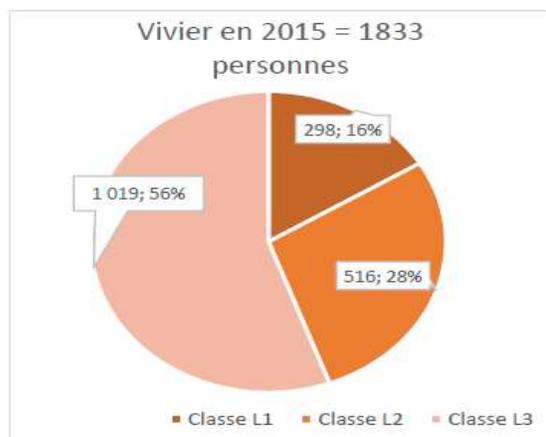
Le vivier de chaque classe d'emploi comprend donc deux catégories de personnes :

- les personnes inscrites dans la classe d'emploi via la liste d'aptitude de l'année considérée ;
- les personnes pouvant se prévaloir du bénéfice de la classe d'emploi du fait de leur agrément, obtenu ou en cours, dans un emploi relevant de la classe d'emploi (les « relevants ») ;

Afin de ne pas compter deux fois les personnes, chaque individu sera comptabilisé dans la classe la plus élevée, soit au titre de la classe d'inscription, soit au titre de sa classe de relevant.

Ont été décomptées dans la catégorie des inscrits, les personnes inscrites sur une classe et devenues par la suite bénéficiaire de cette classe suite à nomination et agrément.

En 2015, les mesures d'inscription automatique en L1 et L2 des anciens inscrits sur des classes de directeurs ont permis d'avoir un vivier important sur ces 2 classes.



	Relevants				Inscrits sur la liste d'aptitude 2020*			
	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1	40	2,5%	56,8	27,5%	98	13,5%	54,9	32,7%
Classe L2	214	13,5%	53,2	40,7%	251	35%	49,7	51,0%
Classe L3	1073	68%	46,6	55,9%	373	51,5%	40,3	60,6%
Article 31**	252	16%	56,4	47,6%				
<b>Total</b>	<b>1579</b>	<b>100%</b>	<b>49,3</b>	<b>51,8%</b>	<b>722</b>	<b>100%</b>	<b>45,5</b>	<b>53,5%</b>

Total des inscrits et des relevants				
	Nombre	Répartition	Âge moyen	Proportion de femmes
Classe L1	138	6%	55,5	31,2%
Classe L2	465	20%	51,3	46,2%
Classe L3	1446	63%	45,0	57,1%
Article 31**	252	11%	56,4	47,6%
<b>Total</b>	<b>2301</b>	<b>100%</b>	<b>48,1</b>	<b>52,3%</b>

\* Afin de ne pas compter 2 fois les personnes, le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude a été réduit par les personnes nommées et agréées dans un emploi de leur classe d'inscription, appelées aussi « relevants ».

\*\* Les personnes bénéficiant des conditions de l'article 31 sont comptées dans les viviers car bien que non inscrites sur la liste d'aptitude, elles peuvent candidater sur certaines catégories d'emplois listées dans l'arrêté du 31/07/2013 relatif à la liste d'aptitude (voir dispositif de l'article 31 en annexe D).

Analyse par genre

	Relevants	Inscrits avant 2019	Inscrits en 2019		Ensemble
			De plein droit	Soumis à la commission	
Femmes	11	27	0	5	43
Hommes	29	64	1	1	95

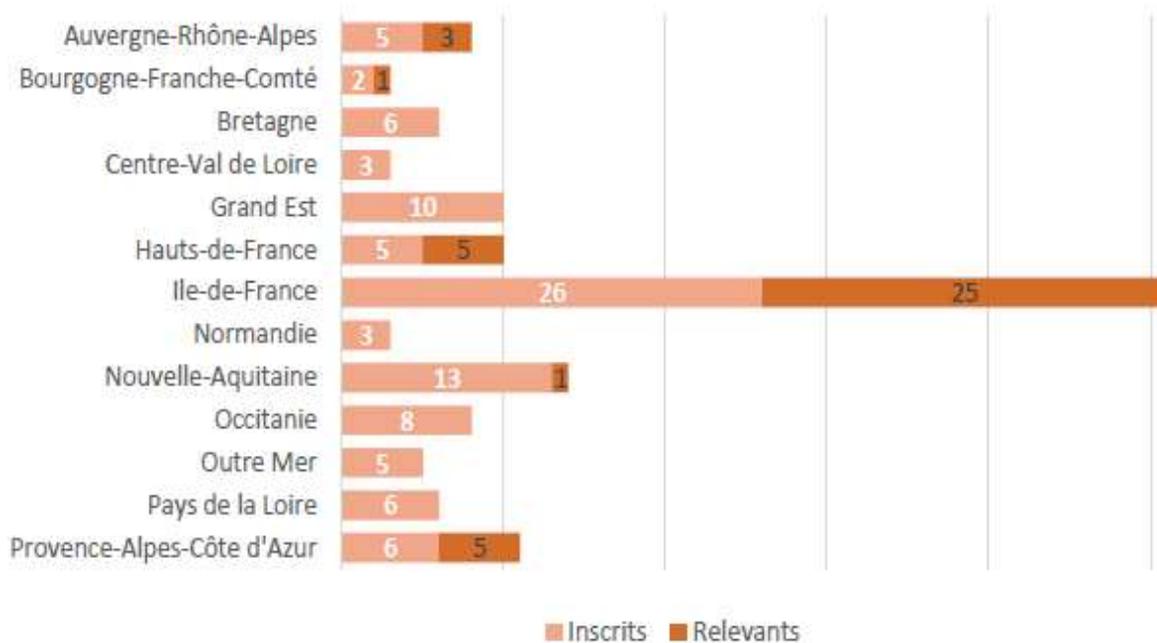
Analyse par branche, âge moyen et genre

Branche	Inscrits	Relevants	Total	Âge moyen	Proportion de femmes
Branche Maladie	30	13	43	56,6	39,5%
Branche Famille	26	10	36	54	36,1%
Branche Recouvrement	13	8	21	56,1	4,8%
Branche Retraite	9	7	16	55,6	43,8%
Divers RG*	3	1	4	56,8	0,0%
Régime général	81	39	120	55,6	31,7%
SSTI	2	0	2	59	0,0%
Régime agricole	2	0	2	56	0,0%
ARS	2	0	2	57	50,0%
Autres**	11	1	12	53,1	33,3%
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>40</b>	<b>138</b>	<b>55,5</b>	<b>31,2%</b>

\* CGSS, CCSS, CSS, Ucanss

\*\* candidats issus de la fonction publique ou hors institution

Analyse par région



■ Inscrits ■ Relevants

## LE VIVIER DE LA CLASSE L2 : 465 PERSONNES

### Analyse par genre

	Relevants	Inscrits avant 2019	Inscrits en 2019		Ensemble
			De plein droit	Soumis à la commission	
Femmes	87	109		19	215
Hommes	127	91		32	250

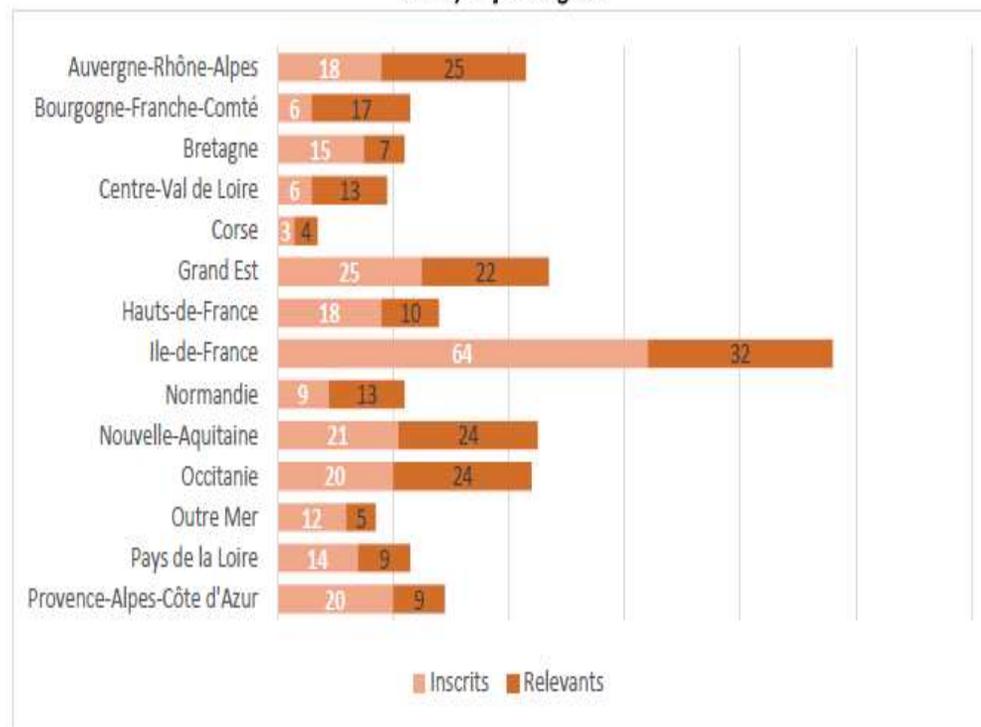
### Analyse par branche, âge moyen et genre

Branche	Inscrits	Relevants	Total	Âge moyen	Proportion de femmes
Branche Maladie	86	88	174	51,9	50,0%
Branche Famille	59	69	128	51,3	48,4%
Branche Recouvrement	38	17	55	50,8	40,0%
Branche Retraite	22	5	27	50,7	48,2%
Divers RG*	10	3	13	46,1	38,5%
Régime général	215	182	397	51,3	47,7%
SSTI	2	2	4	58,3	0,0%
Régime agricole	11	21	32	51,8	37,5%
ARS	5	0	5	51,2	40,0%
Autres**	18	9	27	50,4	44,4%
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>214</b>	<b>465</b>	<b>51,3</b>	<b>46,2%</b>

\* CGSS, CCSS, CSS, Ucaans

\*\* candidats issus de la fonction publique ou hors institution

### Analyse par région



## LE VIVIER DE LA CLASSE L3 : 1446 PERSONNES

### Analyse par genre

	Relevants	Inscrits avant 2019	Inscrits en 2019		Ensemble
			De plein droit	Soumis à la commission	
Femmes	600	209	1	16	826
Hommes	473	134	0	13	620

### Analyse par branche, âge moyen et genre

Branche	Inscrits	Relevants	Total	Âge moyen	Proportion de femmes
Branche Maladie	115	390	505	43,8	60,0%
Branche Famille	66	274	340	43,6	59,1%
Branche Recouvrement	41	133	174	45,9	53,5%
Branche Retraite	39	108	147	46,8	57,8%
Divers RG*	4	45	49	49,3	55,1%
Régime général	265	950	1215	44,6	58,4%
SSTI	1	7	8	55,0	50,0%
Régime agricole	73	75	148	45,3	53,4%
ARS	7	19	26	48,3	53,9%
Autres**	27	22	49	48,7	40,8%
<b>Total</b>	<b>373</b>	<b>1073</b>	<b>1446</b>	<b>45,0</b>	<b>57,1%</b>

\* CGSS, CCSS, CSS, Ucaanss

\*\* candidats issus de la fonction publique ou hors institution



## FOCUS SUR LE VIVIER DES POSTES DE DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER (1492 PERSONNES)

Le vivier des personnes pouvant candidater sur des postes de directeur comptable et financier comprend les personnes inscrites sur une des classes de la liste d'aptitude et en possession d'un diplôme comptable de l'EN3S (mention comptable de l'EN3S, du CapDirigeants ou CESCAF).

Les personnes titulaires du CESCAF et non inscrites sur la liste d'aptitude (article 31.2 de l'arrêté du 31/07/2013 relatif à l'inscription sur la liste d'aptitude) peuvent candidater sur les postes de directeur comptable et financier d'organismes de catégorie D uniquement.

	Vivier (inscrits + relevants)	Proportion avec option comptable*	Vivier des postes de DCF
Classe L1	138	57,2%	79
Classe L2	465	71,4%	332
Classe L3	1446	70,2%	1015
Article 31	252	26,2%	66
<b>Total</b>	<b>2301</b>	<b>64,8%</b>	<b>1492</b>

\* titulaires du diplôme EN3S-CAPDIR avec mention comptable ou du CESCAF

snad 